



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°138/2026
du Conseil communautaire
Séance du 6 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoit, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naima), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Budget supplémentaire 2026 du Budget Annexe Gens du Voyage

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission ressources et partenariats du 23 juin 2026,

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe AAGV comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- Les restes à réaliser en recettes d'investissement pour 3 594,08 € au titre de la subvention de l'état pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 13 837,84 € correspondant à la fourniture et la pose des radiateurs, et à l'installation des séparateurs d'hydrocarbures.
- En dépenses d'investissement, la somme de 761 137,08 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En dépenses de fonctionnement, la somme de 5 036,73 € correspondant au déficit de la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2026 voté en février 2026

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 20 036,73 € dont 15 000 € relatifs à la révision du marché de gestion des aires imputée au chapitre 011 « Charges à caractère général », et 5 036,73 € relatif au déficit de fonctionnement reporté (chapitre 002).

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 20 036,73 € et relèvent d'une subvention d'équilibre complémentaire du Budget Principal.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un total de 843 637,08 € correspondant à l'agrandissement du local d'accueil pour 70 000 €, à l'achat de mobilier pour 2 500 €, aux réparations suites vandalisme pour 10 000 € et au déficit d'investissement reporté (chapitre 001) pour 761 137,08 €.

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser et affectation au 1068) sont proposées pour un montant de 853 880,84 € et correspondent à l'emprunt nécessaire pour équilibrer cette section.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission ressources et partenariats du 23 juin 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

(2 abstentions : Naima DAHMANI, Jérôme JACKEL par procuration)

- D'adopter le budget supplémentaire 2026 du Budget Annexe Accueil des Gens du Voyage annexé à la présente délibération, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 20 036,73 €, et en section d'investissement à hauteur de 857 474,92 €.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 6 juillet 2026.

Le Président
Christophe SERRE

La Secrétaire de Séance

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe
SERRE
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Président de l'Agglomération du Gard
Rhodanien